

Note Explicative

Instructions pour l'autoévaluation et l'accréditation des structures de recherche de l'UCA

Volet I : dotation de base

A remplir par le Directeur de la structure en indiquant le nombre d'enseignants chercheurs de cette structure, des doctorants en cours d'étude, des étudiants préparant un PFE et inscrits en deuxième année de Master.

Volet II : production

- Ouvrages scientifiques :

Il s'agit des ouvrages publiés sous forme de livres scientifiques. Les livres pédagogiques destinés exclusivement aux étudiants de l'UCA sont exclus.

- Chapitres d'ouvrage :

Participation à l'édition par un chapitre dans un ouvrage publié.

- Thèse de doctorat soutenu ou PFE de master:

Il s'agit de thèses soutenues par des doctorants appartenant à la structure de recherche ou de Projets de Fin d'Etudes de master soutenu (PFE). Pour la fiche individuelle de l'enseignant il s'agit du nombre de thèses soutenues en étant Directeur de thèse ou du nombre de PFE de master soutenu en étant le principal encadrant.

Volet III : rayonnement

- Manifestation scientifique organisée :

Il s'agit des manifestations scientifiques organisées par les membres de la structure en tant que président du comité d'organisation ou du comité scientifique.

- Manifestation Co-organisée : en tant que membre du comité d'organisation ou du comité scientifique.

Volet IV : coopération

- **Coopération Internationale** : Il s'agit du nombre de conventions et projets de coopération ayant obtenu un financement international.
- **Coopération Nationale** : Il s'agit du nombre de conventions et projets de coopération ayant obtenu un financement national.

Modalités pratiques :

- Chaque responsable de structure recevra les codes à transmettre aux membres de la structure pour remplir des fiches individuelles.
- Chaque membre de la structure est invité à renseigner la fiche individuelle, la valider, l'imprimer et la donner au responsable de la structure de recherche en l'accompagnant des pièces justificatives demandées.

N.B. : Chaque fiche est personnelle et ne peut être ouverte par une autre personne. Pour ce faire, les membres des structures de recherche sont appelés à donner leur N° DOTI et leur N° de la Carte d'Identité Nationale.

- Le responsable de la structure exploitera ensuite les fiches individuelles pour remplir la fiche de synthèse de la structure de recherche. La fiche de synthèse doit contenir la production globale de la structure de recherche.
Cependant, il faut faire attention au cumul des productions scientifiques individuelles.
Exemple : une publication cosignée par plusieurs auteurs de la même structure peut figurer dans chaque fiche individuelle des coauteurs. Mais, cette publication ne sera comptabilisée qu'une seule fois pour la structure de recherche. La même règle est à appliquer pour toute production scientifique commune à plusieurs chercheurs (communications, ouvrages, manifestations scientifiques, encadrements...).
- Le rapport d'évaluation sera constitué des fiches individuelles, de la fiche synthèse, des justificatifs et des remarques et suggestions de la structure de recherche.

Pour les demandes d'accréditation ou ré-accréditation :

- Exploiter le rapport d'auto-évaluation élaboré par la structure de recherche pour justifier la demande d'accréditation ou de ré-accréditation (étudier les différents scénarios d'accréditation ou de ré-accréditation : nouvelle accréditation ou ré-accréditation avec fusion avec d'autres structures ou ré-accréditation avec des changements mais sans fusion, ou ré-accréditation sans changements)
- Renseigner le formulaire d'accréditation ou de ré-accréditation disponible sur le site web.
- Dépôt du rapport d'autoévaluation et du formulaire de demande d'accréditation au niveau du décanat ou de la direction pour approbation.
- Envoi du dossier à la présidence avant la date du 31 Janvier 2015.